

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN UN LOT UNIQUE
D'UN APPARTEMENT ET D'UNE CAVE** sis sur la Commune de **SAINT
GERVAIS LES BAINS (HAUTE-SAVOIE),**

MISE A PRIX : 20.000,00 Euros (vingt mille euros)
Outre frais, clauses et conditions du cahier.

**ADJUDICATION FIXEE AU
JEUDI 06 FEVRIER 2020 à 14 h 00**

A l'audience du Juge de l'Exécution du **Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE**, Palais de justice, 18 quai du Parquet, 74130 BONNEVILLE, ou en tout autre lieu qui pourra lui être substitué.

DESIGNATION : LA PLEINE PROPRIETE DES BIENS ET DROITS IMMOBILIERS SUIVANTS :
Sur la commune de SAINT GERVAIS LES BAINS 74170, 153 Impasse du Diorama,

L'entier immeuble cadastré SECTION H N°780, SECTION H N°3596 ET SECTION H 3597 pour une contenance de 10 359 m2.

LESDITS BIENS ET DROITS SONT SITUES DANS LE BATIMENT C (Petit C) et CONSISTENT EN :

LOT NUMERO 205

Un appartement référencé C12 avec entrée séjour cuisine salle de bains WC et loggia.
Et les 13/1.000ème des parties communes générales.

LOT NUMERO 262

Une cave portant la référence C13.
Et les tantièmes afférents aux parties communes générales.

Il résulte du PV descriptif que la surface privative « LOI CARREZ » est de 30.60 m2.

Tels que lesdits biens s'étendent, se poursuivent et comportent avec toutes leurs aisances, dépendances et tous les droits y attachés sans aucune exception ni réserve lors même qu'il y aurait omission dans la désignation ci-dessus, ensemble les immeubles par destination qui en dépendent et les améliorations qui pourraient y avoir été faites par la suite.

Biens immobiliers plus amplement décrits dans un procès-verbal de description dressé par la SELARL Patrick FOURNIER, Huissiers de justice à LA ROCHE SUR FORON (74), en date du 20/05/2019 dont une copie est annexée au cahier des conditions de la vente.

Cette vente est poursuivie à la requête de **LA S.A CREDIT LOGEMENT** ayant son siège social 50 Boulevard de Sébastopol, 75155 CEDEX 03, inscrite au R.C.S. DE PARIS sous le N°302 493 275, agissant poursuites et diligences de son Représentant Légal en exercice domicilié en cette qualité audit siège,

Laquelle a pour Avocat plaidant la **SELARL TRAVERSO TREQUATTRINI & ASSOCIES**, représentée par Maître Vincent TREQUATTRINI, Avocat au barreau d'ANNECY (74000), y demeurant 15 rue de la Préfecture, et pour Avocat postulant, la **SELARL CHRISTINAZ & PESSEY-MAGNIFIQUE**, représentée par Maître Jean-François PESSEY-MAGNIFIQUE, Avocat au barreau de BONNEVILLE (74130) y demeurant 172 place de l'Hôtel de Ville,

Outre la mise à prix ci-dessus indiquée, cette vente aura lieu aux charges, clauses et conditions énoncées au Cahier des Conditions de Vente, déposé le 18 juin 2019 au Secrétariat Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE (RG N°19/00785), où chacun peut en prendre connaissance.

Les enchères ne seront reçues que par le Ministère d'un Avocat postulant près le Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE, conformément aux dispositions de l'article R322-40 du Code des procédures civiles d'exécution, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication. Toute personne désirant enchérir devra remettre à son Avocat et contre récépissé une caution bancaire irrévocable ou un chèque de banque rédigé à l'ordre du séquestre ou du consignataire désigné dans le cahier des conditions de vente représentant 10 % du montant de la mise à prix sans que le montant de cette garantie puisse être inférieur à 3000 €. Cette somme sera restituée à la personne qui ne serait pas déclarée adjudicataire.

Occupation : biens libres de toute occupation.

UNE VISITE DES LIEUX SERA ASSUREE PAR LA SELARL Patrick FOURNIER, Huissiers de justice, LE LUNDI 27 JANVIER 2020 DE 14 H A 15 H.